

# Charte qualité

Bilan de compétences

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de bilan de compétences

## Le bilan de compétences

Le bilan de compétences est un dispositif encadré par le Code du travail. ART Formation s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi que les critères du Référentiel National Qualité (Qualiopi).

## Mes engagements

INFORMER	Transmettre une information claire et précise sur les objectifs, la durée, le coût, les méthodes et les outils mobilisés.
GARANTIR	Assurer la confidentialité des échanges et la protection des données personnelles, conformément au RGPD.
CONSERVER	Conserver la synthèse pendant trois ans et détruire les autres documents produits à l'issue du bilan, conformément à l'article R.6313-7 du Code du travail.
ACCOMPAGNER	Positionner le bénéficiaire comme acteur principal de son projet professionnel, dans une posture de neutralité et d'impartialité.
PROFESSIONNALISER	M'inscrire dans une démarche continue de développement professionnel et de mise à jour des pratiques.
ÉVALUER	Mesurer les résultats en fin de bilan et proposer un suivi à six mois.
AMÉLIORER	Intégrer les retours bénéficiaires dans une logique d'amélioration continue.
RENDRE ACCESSIBLE	Adapter la prestation aux besoins spécifiques, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Art. L.6313-1	Définit les actions de formation, dont le bilan de compétences.
Art. L.6313-4	Précise l'objet du bilan de compétences : analyser compétences, aptitudes et motivations, définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
Art. R.6313-4 et R.6313-5	Détaillent les trois phases obligatoires du bilan (préliminaire, investigation, conclusion).
Art. R.6313-6	Précise les conditions d'habilitation des organismes autorisés à réaliser des bilans de compétences.
Art. R.6313-7	La synthèse écrite est remise exclusivement au bénéficiaire. Les documents de travail sont détruits à l'issue du bilan ; la synthèse peut être conservée pendant trois ans.

**ART Formation** — Stéphanie Barthelet

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de bilan de compétences · SIRET 853 234 250 00027  
bilan-transition.fr · 06 26 43 39 47